



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF**HE-ARC – EPFNe-IMT – Hôpital neuchâtelois – TransRUN**

Des décisions qui s'inscrivent dans une vision d'avenir du canton de Neuchâtel

La chancellerie d'Etat communique :

– L'annonce de l'intégration de l'Institut de microtechnique (IMT) à l'EPFL (création d'un EPFNe-IMT) dans le cadre du Message « Formation, Recherche et Innovation 2008-2011 » adopté ce jour par le Conseil fédéral ; la localisation de la HE-ARC sur un site comprenant deux espaces ; la conservation de l'ensemble de sites de l'Hôpital neuchâtelois avec le regroupement des services de pédiatrie hospitalière à Neuchâtel et le maintien des missions de l'hôpital du Val-de-Travers et d'une maternité sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès. Ces trois nouvelles ont été apportées ce jour par le Conseil d'Etat in corpore lors d'une grande conférence de presse tenue au Château de Neuchâtel. Trois nouvelles qui s'inscrivent dans une vision d'avenir du canton de Neuchâtel.

Ces annonces s'inscrivent dans une réflexion globale stimulée par la volonté du Conseil d'Etat de promouvoir des projets novateurs, générateurs d'emplois et de richesses. Ainsi qu'il l'a fait figurer dans son Programme de législature, le Conseil d'Etat veut réformer l'Etat tout en maîtrisant les finances, dans le but d'assurer la cohésion sociale et de réaliser des projets renforçant la capacité du canton à retrouver le chemin de la prospérité. C'est ce que le gouvernement a tenu à faire savoir en ouverture de sa conférence de presse au travers d'une déclaration, qui sera d'ailleurs publiée dans son intégralité jeudi 25 janvier dans les deux quotidiens neuchâtelois.

Un canton aux atouts nombreux

A cette occasion, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler que le canton de Neuchâtel dispose d'atouts forts dans tous les domaines de la technologie de haute précision. En outre, la créativité, qui a permis le développement de l'horlogerie, est toujours vivante. Le pôle de compétences en microtechnique d'importance nationale et internationale qui existe à Neuchâtel, et qui doit encore se renforcer, en est l'éclatante démonstration. Le canton de Neuchâtel entend bien exercer son leadership dans la microtechnique, les micro et nanotechnologies.

– Le Conseil d'Etat prépare aussi de nombreux projets. Non seulement des projets créateurs de richesses, mais aussi des projets fédérateurs à l'instar du TransRUN. Axe majeur de cohésion cantonale, le TransRUN est basé sur un projet d'agglomération et des régions qui conditionnera la réalisation, à l'horizon 2010-2015, d'un moyen de transport public rapide entre le Haut et le Bas du canton. Le Conseil d'Etat remettra un rapport sur cet objet au Grand Conseil cet automne.

Partenariat des communes regroupées

La déclaration du Conseil d'Etat se veut aussi un appel au rassemblement, à la complémentarité et au découloignement des régions neuchâteloises. Le canton de Neuchâtel ne peut plus être perçu comme l'assemblage de deux pôles citadins - le Littoral d'une part et les Montagnes d'autre part - entourés de communes dispersées. La réorganisation du canton et son développement régional passent par un partenariat entre l'Etat et les communes regroupées. Le RUN va devenir la manifestation la plus visible du nouveau canton de Neuchâtel constitué d'une seule agglomération de 120.000 habitants, associée à des régions porteuses de leurs propres projets de développement soutenus par le Conseil d'Etat et la Confédération.

Aux yeux du Conseil d'Etat, il importe vraiment aujourd'hui de dépasser les clivages locaux et régionaux pour faire front ensemble aux défis actuels et les relever avec courage et lucidité.

Intégration de l'IMT à l'EPFL

L'accent mis par le Conseil d'Etat sur les microtechniques et la nanotechnologie constitue un effort principal dont il attend des retombées au niveau économique et auquel il entend associer le secteur privé de manière étroite. Le Conseil d'Etat veut ainsi créer des conditions-cadres permettant de développer à Neuchâtel un pôle d'importance nationale et internationale, notamment grâce à des partenariats entre toutes les institutions engagées dans l'enseignement et la recherche, soit l'IMT, le CSEM, l'Observatoire, la HE-ARC et NEODE.

L'adoption ce mercredi 24 janvier par le Conseil fédéral du Message « Formation, Recherche et Innovation 2008-2011 », incluant l'intégration de l'IMT à l'EPFL pour créer un EPFNe – IMT, constitue une annonce fondamentale dans le domaine des microtechniques pour Neuchâtel puisque ce domaine sera développé dans le canton. La création d'une antenne de l'EPFL renforcera encore davantage son ancrage en terre neuchâteloise. Créateur de richesses, ce projet permettra en outre de préparer les emplois de demain.

Le Conseil d'Etat se réjouit de cette excellente nouvelle, convaincu que le projet EPFNe-IMT offre les meilleures garanties de développement de ce domaine en terre neuchâteloise.

Pour garantir la réussite de ce projet, le Conseil d'Etat s'engage à attribuer à l'Université les moyens financiers dégagés par l'opération pour lui permettre de réinvestir ces ressources dans des projets universitaires. Il lancera la construction de nouvelles infrastructures pour la micro et nanotechnologie au regard de son Programme de législature 06-09. Il a en outre la ferme volonté, avec l'appui de la Confédération, de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions garantissant un avenir aux chaires de physique et chimie et de mobiliser le secteur privé afin de créer un fonds pour financer des projets liés aux micro et nanotechnologies.

HE-ARC : un site comprenant deux espaces

Concernant la HE-ARC, le Conseil d'Etat apprécie que le canton de Neuchâtel ait été choisi comme site unique. Il a ainsi pris la décision de la localiser sur un site comprenant deux espaces, soit un espace ingénierie et arts appliqués qui prendra place à La Chaux-de-Fonds et un espace économie, santé et musique basé à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat est en effet convaincu que l'ingénierie a sa place dans les Montagnes neuchâteloises,

une région à forte vocation industrielle qui a d'ailleurs forgé sa réputation en Suisse, en Europe et dans le monde.

Des négociations seront à mener au sein de la HES-SO pour définir la répartition des différents domaines de l'ingénierie. La décision du Conseil d'Etat sera transmise au comité stratégique de la HE-ARC, qui devra ensuite statuer.

Hôpital neuchâtelois : conservation des sites

Le Conseil d'Etat a ainsi choisi de conserver un réseau hospitalier organisé autour de deux hôpitaux principaux à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, quatre hôpitaux régionaux ou de proximité et un site spécialisé. Quant à la répartition des missions, le Conseil d'Etat a la volonté qu'à l'avenir, elle soit davantage orientée sur la complémentarité et non pas sur l'équivalence, pour tendre vers une offre hospitalière et sanitaire s'inscrivant dans la perspective du RUN et du TransRUN. Cette stratégie permettra notamment de réduire la capacité en lits aigus conformément au plan d'actions de l'HNe.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une réforme dictée par la volonté de renforcer la sécurité sanitaire et par des impératifs financiers, afin de permettre au coût du système hospitalier neuchâtelois - qui figure actuellement parmi les plus chers de Suisse - de se rapprocher rapidement de la moyenne nationale. Le patient doit être au centre des préoccupations et l'offre hospitalière répondre aux besoins de la population.

Pédiatrie hospitalière centralisée à Neuchâtel

Les services de pédiatrie hospitalière seront centralisés à Pourtalès dès le 1^{er} janvier 2008, où sera créé un département cantonal de pédiatrie de l'HNe auprès du centre de néonatalogie existant. Cette décision se veut une mesure indispensable d'amélioration de la sécurité sanitaire et de rationalisation, et ne doit en aucun cas être perçue comme un démantèlement du site de La Chaux-de-Fonds, dans lequel un projet de rénovation est d'ailleurs prévu. En outre, la pédiatrie ambulatoire et la garde pédiatrique continueront à être assurées 24/24 à La Chaux-de-Fonds, qui conservera par ailleurs sa maternité, à l'instar de Pourtalès.

Le site du Val-de-Travers conserve ses missions

Concernant le site du Val-de-Travers, le Conseil d'Etat a décidé qu'il conservera ses missions. Toutefois, constatant que la situation actuelle n'est probablement pas pérenne, le Conseil d'Etat a confié au Département de la santé et des affaires sociales le mandat d'étudier la viabilité de cette situation, en collaboration avec l'HNe et les partenaires concernés ou, à défaut, de proposer un nouveau rôle pour le site du Val-de-Travers dans le réseau hospitalier cantonal. Pour cela, le Conseil d'Etat souhaite que soit pris en compte la nécessité de centrer le rôle de l'hôpital du Val-de-Travers dans le cadre du contrat région RUN, de garantir une offre de consultations gynécologiques et les conseils de planning familial, de maintenir un SMUR de qualité et de créer une policlinique en cas de suppression du service d'urgence.

Des policliniques régionales financièrement autonomes

Aux yeux du Conseil d'Etat, les policliniques régionales (Le Locle, Landeyeux, La Béroche) doivent être financièrement autonomes et assurer des prestations de qualité. Il souhaite que leur existence soit examinée à la lumière de ces principes. Dès lors, un mandat a été confié au DSAS d'étudier, en collaboration avec l'HNe et les sociétés médicales locales, la pertinence de leur fermeture et, le cas échéant, de proposer des mesures pour pallier les conséquences de telles décisions.

Neuchâtel, le 24 janvier 2007